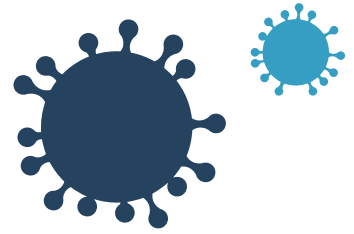




18 mars 2020

COVID-19



Les services **ESSENTIELS** visent :

- Toutes les personnes travaillant dans le réseau de la santé et des services sociaux (centres hospitaliers, CHSLD, centres jeunesse, centres de réadaptation) y compris les personnes travaillant dans les cabinets privés de professionnels, les pharmacies communautaires, les ressources intermédiaires et de type familial et les résidences privées pour aînés
- Pharmaciens
- Emplois des services préhospitaliers d'urgence (ambulanciers et répartiteurs)
- Travailleurs du 811 et du 911
- Personnes offrant des services à domicile aux personnes âgées et qui sont à l'emploi des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EESAD)
- Policiers
- Pompiers et pompiers volontaires
- Agents de services correctionnels et constables spéciaux
- Personnel appelé à assurer le service de garde d'urgence.
- Approvisionnement et distribution des médicaments et biens pharmaceutiques
- Inspection des aliments
- Services à domicile pour les aînés (Allocation directe / chèque emploi-service)
- Éboueurs / Collecte des déchets
- Services sanitaires (usines de traitement des eaux)
- Services aériens gouvernementaux
- Ministère de la Sécurité publique (sécurité civile et coroners)
- Centres de prévention du suicide
- Centre de communication avec la clientèle du MTESS
- Héma-Québec
- Transplant-Québec
- Croix-Rouge
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
- Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

